

Oubli de la carte bleue dans le distributeur

Par fabluanda83000, le 14/03/2013 à 13:21

Bonjour,

Voici les faits : en effectuant un retrait à un distributeur situé à l'extérieur de l'agence, j'ai oublié celle-ci.

Je me suis rendu compte de l'oubli de ma carte bleue 2 jours après.

Pour info, la caméra de surveillance a filmé la personne qui venait après moi et qui a effectuée un retrait de 80 euros.

Par la suite, la carte bleue a été avalée.

A l'agence, j'ai donc fait opposition et l'on m'a demandé de déposer plainte afin que la banque puisse ouvrir un dossier.

Selon vous, pensez-vous que la banque accepte de me rembourser mes 80 euros, car il y a eu vol.

D'autre part, je ne comprend pas pourquoi, une fois que je suis partie en oubliant ma carte bleue, celle-ci n'a pas été avalée de suite. En effet, je remarque qu'il s'est tout de même écoulé un temps assez suffisant pour laisser à la personne qui venait après moi, pour effectuer un retrait.

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par Lag0, le 14/03/2013 à 16:47

Bonjour,

Comment la personne venant après vous a t-elle pu faire un retrait avec votre carte oubliée sans en connaître le code secret ? C'est, en théorie, impossible !